

Prevention Sante Travail Landes
PST LANDES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26/09/2025

TEXTE DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu lecture, par le Président, du rapport d'activité du PST Landes, au titre de l'année 2024, l'Assemblée Générale approuve ce rapport, établi conformément à l'Arrêté du 09-12-1971.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture, des comptes de résultats de l'exercice et du bilan arrêté au 31-12-2024 des rapports du Commissaire aux Comptes, ainsi que des commentaires sur les évolutions les plus significatives des différents postes de recettes et de dépenses, l'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice 2024 du PST Landes, décide d'affecter le bénéfice de 414 469,74 € au report à nouveau et donne quitus de leur gestion aux Administrateurs.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les cotisations et la grille tarifaire pour 2025 proposée par le conseil d'administration conformément à l'article 5 des statuts.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président et au Conseil d'Administration, agissant ensemble ou séparément, pour effectuer toutes les formalités légales d'usage, signer tous actes et pièces, et, généralement, faire le nécessaire.